

4°. Enfin, la grande question. La question de la Diète germanique, que l'Autriche veut rétablir, prétendant qu'en droit elle existe toujours, et dont la Prusse ne veut pas entendre parler, soulevant en droit et en fait elle a été abolie par tout ce qui a suivi le mouvement révolutionnaire de 1848, l'Assemblée de Francfort, le vicariat de l'archiduc Jean, etc. C'est en partant de cette idée que la Prusse a essayé pendant quinze mois la fédération restreinte qui a si misérablement avorté. Comme c'est en partant du principe que la Diète existe toujours, que l'Autriche a tenté une convocation plénière de l'Allemagne, afin d'arriver à reconstituer la Diète, tentative qui, pour le moment, a également échoué, puisque le plénum comme on l'appelle, n'a pu réunir un nombre de voix suffisant pour prendre aucune décision. Il se compose de 66 députés, et les deux tiers des voix, c'est à dire 44, sont nécessaires pour délibérer; or, l'Assemblée en ce moment réunie à Francfort ne compte que 35 voix. Aussi s'est-elle bornée à inviter la cour d'Autriche, à qui appartient la présidence, à convoquer ce qu'on appelle le conseil fédéral restreint, dont le règlement n'exige pas les mêmes conditions quant au nombre des députés présents. Elle l'a invité en même temps à renouveler les convocations pour le plénum; ce qui prouve qu'on n'a pas perdu tout espoir d'atteindre le chiffre légal qui permettrait à l'Assemblée plénière de réviser le pacte fédéral. Si jusqu'à présent ce chiffre n'a pas été atteint, l'Autriche ne peut l'attribuer qu'à la Prusse, qui a empêché tous les Etats engagés dans sa fédération restreinte de se faire représenter à Francfort.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 20 SEPTEMBRE 1850.

De la Paix Universelle.

Il existe en Europe une société très philanthropique appelée : " Société de la Paix. " Il y a aussi le " Congrès de la Paix " dont les membres, pour la plupart hommes distingués de tous les pays, veulent fonder la paix perpétuelle dans le monde, pour le bonheur des sociétés à venir, et se réunissent dans ce but tous les ans, soit dans un pays, soit dans l'autre de ceux du moins où leur théorie leur semble devoir prendre racine. Le Congrès des amis de la paix vient d'accomplir sa troisième session. La première avait eu lieu, il y a deux ans, à Bruxelles; la seconde s'est tenue à Paris, l'année dernière, et la troisième, dont nous nous occupons ici, à Francfort-sur-le-Mein, le 22, le 23 et le 24 août 1850, dans la fameuse église de St. Paul.

Plus de 700 personnes ont pris part aux procédés de cette réunion; on les a classées de la manière suivante : 250 anglais, 100 américains, 50 Belges, avec un nombre approximatif d'Allemands, et le reste Français. Le ci-devant premier ministre de Hesse-Darmstadt, M. Jaup, présidait à cette réunion, et la vice-présidence a été dévolue à M. Bonnet, pasteur de l'église réformée de Francfort, à cause de sa connaissance des deux langues. Les autres vice-présidents étaient : pour la France, MM. de Girardin et de Cormenin; pour l'Angleterre, MM. Cobden et Hindley; pour l'Amérique, MM. Hall et Hitch Cuck; pour la Belgique, M. Auguste de Wisschers, de Bruxelles. Les secrétaires ont été : M. M. Richard, Garnier, Elihu-Burrit, Creizenach, Varren-trepp, Corhehaux, fils, Stocker.

Les résolutions qui suivent sont sorties des délibérations du Congrès :

1°. Le Congrès des amis de la paix universelle réuni à Francfort-sur-le-Mein, les 22, 23 et 24 août 1850, reconnaît que le recours aux armes étant condamné par la religion, la morale, la raison, l'humanité, c'est un devoir d'adopter des mesures propres à amener l'abolition de la guerre; et le Congrès recommande à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître, par une meilleure éducation de la jeunesse et par les

enseignements de la chaire, de la tribune et de la presse, les haines héréditaires et les préjugés politiques et commerciaux qui ont été presque toujours causes des guerres les plus désastreuses.

2°. Le Congrès estime que le moyen le plus efficace de conserver la paix serait que les gouvernements soumis-ent à un arbitrage les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable.

3°. Le Congrès pense que les armées permanentes, avec lesquelles les gouvernements de l'Europe se menacent réciproquement, imposent à tous les peuples des charges écrasantes qui attirent sur eux des calamités sans nombre; et le Congrès ne saurait trop appeler l'attention des gouvernements sur la nécessité de parvenir à un désarmement international, sans préjudice des mesures qui seraient jugées nécessaires dans chaque pays pour maintenir la sécurité des citoyens et la tranquillité de l'Etat.

4°. Le Congrès réprovoe les emprunts publics négociés à l'étranger et destinés à fournir à des peuples étrangers les moyens de s'engager entre eux.

5°. Le Congrès adopte le principe de non-intervention et reconnaît qu'il n'appartient qu'à chaque Etat de régler ses propres affaires.

6°. Le Congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique dans leurs pays respectifs à la convocation d'un congrès de représentants des Etats, dont l'unique objet serait la rédaction des lois internationales.

Aucun homme, pensons-nous, n'hésitera à donner son approbation aux vues exprimées dans ces résolutions; mais, quand il s'agit de prononcer sur la possibilité pratique d'un système de paix universelle, c'est bien autre chose. Nous ignorons encore quel puisse être l'argument force la raison d'admettre que l'application d'un tel système rentre dans le domaine du possible. On le croit; mais une opinion, toute respectable qu'elle puisse être, n'est pas un raisonnement. Citons, pour exemple, la deuxième des résolutions que nous venons de rapporter. Il y est dit que " le moyen estimé le plus efficace pour conserver la paix, serait que les gouvernements soumis-ent à un arbitrage les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable. "

L'arbitrage est un excellent moyen de terminer un différend particuliers. Qui-conque refuse d'obtempérer aux clauses d'un arbitrage une fois convenu, y est contraint par un tribunal judiciaire; la loi régit en souverain sur l'individu; s'il résiste, elle le contraint, et son droit étant toujours en ce cas celui du plus fort, rend la rébellion inutile et la guerre impossible. Mais un arbitrage entre peuples ne saurait avoir la même portée ni les mêmes suites.

Il y a bien pour les peuples comme pour les individus, obligation morale également stricte d'être fidèles aux stipulations d'un compromis, d'exécuter et de permettre l'exécution de toutes les clauses d'un arbitrage. Mais si, par rapport aux individus récalcitrants, vous avez la force qui subjugue, quelle autre moyen que la force employerez-vous contre une nation, contre deux nations ou trois peut-être qui voudraient se liguier pour soutenir la violation d'un traité solennel? Ou soutenez qu'en pareille occurrence il n'y aura pas de guerre, ce qui est inadmissible; ou dites sur quelles garanties vous appuyez. Pop inior que jamais le contrat que vous proposez à l'adoption des peuples ne sera violé?—Autre objection. Le pacte en contemplation, s'il est accepté par les peuples vivants, qui vous assure que les peuples qui leur succéderont l'accepteront comme eux; quelle sûreté que les nations de notre époque seront toutes fidèles jusqu'à la dernière dans l'ordre de la puissance, à respecter cette convention; qui nous dit qu'aucune de celles qui doivent suivre n'enfreindra le traité solennel?

Si le plan est philanthropique, il n'est donc guère réalisable. Archimède aurait pu montrer le globe, mais un point d'appui manquait à cette conception.

Nous croyons volontiers avec le Pilot que la " droite raison et la philanthropie " s'accordent à vouloir ce qui tend au bien de l'humanité, comme, par exemple, l'abolition de la guerre.

Cependant la droite raison et sa digne compagne la philanthropie, pourront-elles jamais vaincre la loi de la nécessité, et la guerre, qui est invariablement un fléau par elle-même, n'est-elle pas, éventuellement, un mal nécessaire? Quelle barrière est-il possible d'opposer aux accidents de l'avenir, aux commotions politiques ressortant de telle ou telle situation indépendante du contrôle de l'homme, aux intérêts, aux rivalités et aux passions humaines? Du temps de l'abbé de St. Pierre, qui avait développé cette idée de la paix universelle, l'on traita d'utopie chimérique ce rêve d'un bon homme devenu à notre époque l'idée fixe de plusieurs politiques d'Europe. Au milieu du chaos des idées et de la confusion des doctrines plus ou moins subversives qui se partagent l'esprit humain en matière politique ou religieuse, comment espérer que cette utopie du savant abbé de St. Pierre soit de notre temps autre chose qu'un rêve? Comment s'attacher à l'idée que du chaos de la démolition et du délire intellectuel il puisse sortir un plan de sagesse et d'unité propre à associer le repos et la paix présente et à venir des peuples? Ne serait-il pas mieux, ou plutôt n'est-il pas indispensable, dans l'intérêt même de la paix perpétuelle, de déclarer une guerre décisive, implacable, à ce fléau moral qui menace de tout abâtardir, jusqu'aux plus nobles instincts de l'homme?—Est-il mieux enfin de délibérer sur les moyens d'éteindre un incendie, que d'en arrêter sur le coup le développement funeste?—Si vous voulez donner la paix au monde, commencez par la faire autour de vous.

D'un autre côté, il faudrait une autorité supérieure à celle du Pilot, à celle même du Congrès tenu à Francfort-sur-le-Mein, pour nous persuader que la guerre, cette nécessité malheureuse de tous les temps, soit contraire à la raison, à la volonté de Dieu, à la religion. Nous citons, en réfutation de cette idée, un journal grave dont nous laissons apprécier au lecteur les réflexions pleines de solidité et de justesse : " L'Evangeliste " a voulu détruire sur la terre le droit, ni la justice. La paix qu'il a apportée aux hommes est le fruit nécessaire et légitime de la lutte et du combat. Il a enseigné à l'esprit à vaincre la chair, aux martyrs à vaincre les tyrans, aux nations chrétiennes à repousser la force par la force; à user du glaive contre le coupable et contre l'ennemi. Notre Seigneur a dit : " Je ne suis point venu apporter la paix, mais la guerre. " Le bien est ainsi fait qu'il aura toujours le mal pour ennemi. Comme l'Eglise, et à leur manière, les nations les mieux ordonnées, les plus saintes dans leurs voies, seront donc toujours militantes. Dans leur sein il y aura toujours des méchants dont les passions ne désarmeront pas, et à côté d'eux d'autres nations qui voudront souvent faire triompher par la violence l'erreur ou l'injustice. La guerre sera donc permanente dans l'humanité, comme le travail et la douleur; il faut en prendre son parti et combattre le bon combat. "

Le Canada Temperance Advocate du 16 courant contient un article Editorial sur la clause du " Bill pour mieux réprimer l'Intempérance, " qui donne le pouvoir d'accorder les licences dans le Bas Canada au plus ancien Magistrat, au plus ancien officier de Milice et au Marquiller en charge de chaque Paroisse. La clause en question y est jugée comme très-blanche, et le Pilot d'hier abonde dans le sens du journal précité, en disant que cette clause comporte un esprit de secte et est, par conséquent, impolitique.

Nous ferons observer que cette disposition de la loi de Tempérance n'est pas nouvelle. La dite clause est littéralement la même que dans la loi qui est encore actuellement en force. Cette simple remarque suffit pour convaincre que les affaires de religion n'ont pas eu de part dans sa rédaction. D'ailleurs, vu l'esprit de générosité et de tolérance des Catholiques Canadiens, l'opinion publique s'opposera infailliblement à des refus de licences basés sur la croyance religieuse des applicants.

Mgr. l'Evêque de Toronto a laissé Montréal, hier, un peu avant midi, pour se rendre

dans sa ville épiscopale. Il arrivera à Toronto demain, et dimanche prochain il doit prendre possession de son Siège, avec les formalités d'usage dans l'Eglise.

Les citoyens de Montréal ont donné un nouveau témoignage de l'attachement et de la haute estime qu'ils portent à Mgr. de Charbonnel, en se rendant en grand nombre à l'embarcadere du Chemin de fer de Montréal à Lachine, pour présenter leurs adieux à Sa Grandeur. On remarquait particulièrement l'Hon. Orateur de la Chambre d'Assemblée, Son Honneur le Maire de Montréal, MM. Côme Chériar, Amable Barthelot, du barreau de Montréal, etc., etc.

Cette fois du moins ce départ à quelque chose qui console; car, si le digne prélat est parti pour Montréal, il est acquis pour le Canada, et l'Eglise de Toronto, en particulier, grandira sous ses auspices. Mgr. l'Evêque de Martyropolis accompagne le nouveau dignitaire jusqu'à Toronto. Plusieurs Prêtres sont allés jusqu'à Lachine, et un certain nombre d'autres font le voyage de Toronto, entre autres, MM. Villeneuve, Daudet, Pisonnault, Huberdeault, Désautels et Groux.

Le Rév. M. Daudet quitte Montréal pour n'y plus revenir. Il s'attache au Diocèse de Toronto. Ce Monsieur était venu de France en Canada il y a trois ans. Depuis deux ans qu'il était au Séminaire de St. Sulpice, il s'était concilié l'estime générale des citoyens. Sa prédication était très-goutée. Il possédait une affabilité qui rendait son commerce agréable. Son départ donne lieu à beaucoup de regrets. Le Rév. M. Pisonnault doit séjourner quelques mois à Toronto.

MGR. DE VANCOUVER.—Nous apprenons par une lettre particulière que Mgr. Demers, Evêque de l'Île de Vancouver, était à Londres à la fin du mois d'août dernier, et que Sa Grandeur se proposait de partir de Paris en Novembre prochain pour retourner dans son Diocèse. Mgr. de Vancouver ne doit probablement pas passer par le Canada, comme il en avait d'abord formé le projet. La même lettre nous apprend que l'Île de Vancouver va être colonisée; que les terres s'y vendront 20/ l'acre, avec droit de chasse et de pêche, et que tout sujet Anglais peut s'y établir.

Le Lord Evêque de Montréal a été intronisé, dimanche dernier, à l'Eglise du Christ (Christ's Church). Cette église est maintenant érigée en Cathédrale.

Il vient d'être publié un prospectus pour la fondation d'une Ecole Diocésaine de Filles, à Montréal, dans les environs, sous la sanction et le patronage des évêques anglicans de Montréal et de Québec.

Nous extrayons de l'Ordre Social l'appréciation qui suit du verdict d'acquiescement rendu aux Trois-Rivières en faveur des accusés de St. Grégoire, en lui en laissant la responsabilité : " ACQUIESCEMENT DES INGENIEURS DE ST. GRÉGOIRE.—Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que, malgré la preuve de leur crime, le petit jury a acquitté les Incendiaires de St. Grégoire. On devait s'attendre à ce résultat. L'Exécuteur avait été informé à temps qu'il était impossible de faire un procès impartial aux accusés dans le district des Trois Rivières; un bill introduit par M. Drummond, pendant la dernière session pour permettre à la Couronne de changer la venue dans le procès des accusés, a été abandonné on ne sait pourquoi. Les conséquences de cet acquiescement sont inévitables, et si toutes les mesures nécessaires pour obtenir un procès impartial n'ont pas été prises, une grande responsabilité pèse quelque part. "

Son Excellence Sir Edmond Head, Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, est arrivée en ville avant-hier. Son Excellence a dû partir hier soir pour Québec.

Le Congrès des Etats-Unis a fixé la fin de sa longue session au 30 du courant.

Au rapport d'un correspondant du Sun de Baltimore, le comté de Annapolis (Etats-Unis) a été dernièrement le théâtre d'une scène des plus tragiques.

Une vieille femme de couleur appartenant au frère d'un résident du nom de Sydney Lane, dont on ne dit pas le nom, s'étant introduite dans la cour de celui-ci pour y ramasser des copeaux qu'elle destinait à allumer son feu, fut saisie et cruellement fustigée des mains de Sydney. De retour à sa demeure, elle s'en plaignit à son maître qui se rendit aussitôt auprès de son frère et lui reprocha cette cruauté envers une femme âgée et même invalide. Pour toute réponse, Sydney lui enjoignit de se retirer ou qu'il allait l'étendre mort; puis il alla s'armer d'un fusil à deux coups. L'on suppose qu'à ce moment même il s'ensuivit une altercation entre les deux frères, et que ce fut au fort de la querelle que Sydney déclara de sang-froid deux coups de fusil successifs qui atteignirent un cou ainsi qu'à la tête son malheureux frère et le renversèrent mort. Non content de cet assassinat à double reprise, le meurtrier rechargé son arme et perça d'une troisième balle le cœur de sa victime déjà mortellement atteinte. Le crime à peine commis, Sydney s'est empressé de fuir, et il s'est jusqu'à présent soustrait à toutes les recherches. Il paraît qu'il a pris la direction de la mer en traversant Baltimore. Son signalement est ainsi donné : homme d'environ trente ans, taille de six pieds, bien fait et musculeux, bonne complexion, mine rébarbative. Une forte récompense est offerte pour son arrestation.

Nous trouvons dans une Revue de la Semaine publiée dans le Moniteur du Sud (Etats-Unis), un échantillon de l'esprit social qui, de l'aven de l'écrivain, régit à la Nouvelle-Orléans, ou même, si nous le comprenons bien, dans toute l'étendue de l'Etat de Louisiane :

" Voici trois anciens amis, que nous pouvons bien nommer, puisque leurs noms ont déjà paru en toutes lettres dans tous les journaux de la Nouvelle-Orléans.—M. V. Veau, docteur Dupas et P. S. Witz. Les deux premiers avaient, il y a quelque temps, formé une société pour l'exploitation industrielle. Des difficultés et des malentendus ayant surgi, il fallut avoir recours aux avocats. Ceux-ci, selon leur honorable habitude, au lieu d'arranger l'affaire à l'amiable, ne firent probablement que l'embrouiller. Bref, M. Veau et M. Dupas étaient avant hier réunis à une des cours de la Cour municipale, lorsque l'un d'eux se mit à parler assez irrévérencieusement de son ancien associé. L'autre, informé des propos qui se tenaient sur son compte, arriva dans des dispositions peu pacifiques. Des paroles on en vint aux menaces, des menaces on vint arriver aux coups, lorsqu'une troisième personne, M. Witz, l'un de ces deux messieurs, et qui, pendant toute la querelle, avait fait, dit-on, ses efforts pour calmer leur irritation, vint s'interposer.

Mal lui est arrivé de ses bonnes intentions. M. Veau a tourné toute sa fureur contre lui et lui a appliqué deux bons coups de poignard qui n'ont pas occasionné instantanément la mort, mais qui sont on ne peut plus dangereux. Au même instant M. Veau a été frappé lui-même par derrière avec un instrument tranchant, et il est tombé, les jambes paralysées ayant été atteintes, dit-on, à la partie dorsale. Il paraît que c'est le docteur Dupas qui a ainsi blessé M. Veau.

Voilà trois amis qui se sont donné, ma foi, des gifles étonnantes de leur ancienne amitié!

Étranges habitudes que celles qu'il faut adopter dans ce pays-ci! Vous ne devez compter que sur vous-mêmes, et si vous ne voulez pas être exposé à être indignement insulté ou à être tué comme une bête fauve, vous ne devez faire un pas hors de chez vous sans être armé de pied en cap, jusques aux dents! On semble n'avoir aucune confiance dans la justice de ceux qui sont chargés de la rendre et alors chacun croit avoir le droit de se la faire lui-même.

Voyez encore, l'autre jour, dans cette scan-

jour est pour lui le baromètre de l'horizon politique. S'il a congé, tout va bien; s'il est retenu, la patrie est en péril. Son opinion sur les affaires politiques n'est que le calcul de ses intérêts! Mon compatriote est presque un homme politique.

Le P'ai fait causer, et il m'a appris des particularités singulières!

Le nouveau ministre a d'anciens amis dont il combat les idées, mais dont il continue à aimer les sentiments. Séparé d'eux par les drapeaux, il leur est toujours resté uni par les souvenirs. Mais les exigences de parti lui défendent de les voir. La continuation de leurs rapports éveillerait les soupçons; on y deviendrait quelque transaction honteuse : ses amis seraient des traitres qui songent à se vendre; lui un corrupteur qui les achète! aussi a-t-il fallu renoncer à des attachements de vingt années, rompre des habitudes de cœur qui étaient devenues des besoins.

Parfois pourtant le ministre cède encore à d'anciennes faiblesses; il reçoit ou visite ses amis à la dérobée; il se renferme avec eux pour parler du temps où ils avaient le droit de s'aimer publiquement, parcequ'ils n'étaient rien. A force de précautions, ils ont réussi à cacher jusqu'ici ce complot de l'amitié contre la politique; mais tôt ou tard les journaux seront avertis et le dénonceront à la défiance du pays.

Car la haine, qu'elle soit déloyale ou de bonne foi, ne recule devant aucune accusation. Quelquefois même elle accepte le crime! L'huissier m'a avoué que des avertissements

avaient été donnés au ministre, qu'on lui avait fait craindre des vengeances meurtrières, et qu'il n'osait plus sortir à pied!

Puis, de confiance en confiance, j'ai vu quelles sollicitations venaient égarer ou violenter son jugement; de quelle manière il se trouvait fatalement conduit à des iniquités qu'il devait déplorer en lui-même. Trompé par sa passion, séduit par les prières, ou forcé par le crédit, il laissait bien des fois vaciller la balance! Triste condition de l'autorité qui lui imposa non-seulement les misères de la puissance, mais ses vices, et qui, non content de torturer le maître, réussit à le corrompre!

Cet entretien s'est prolongé et n'a été interrompu que par le retour du ministre. Il s'est élané de sa voiture, des papiers à la main; il a regagné son cabinet d'un air soucieux. Un instant après, sa sonnette s'est fait entendre; on appelle le secrétaire pour expédier des avertissements à tous les invités du soir; le bal n'aura point lieu; on parle sourdement de fâcheuses nouvelles transmises par le télégraphe, et dans de pareilles circonstances une fête semblerait insulte au deuil public.

J'ai pris congé de mon compatriote, me voici de retour.

Ce que je viens de voir répond à mes doutes de l'autre jour. Maintenant je sais quelles angoisses font expier aux hommes leurs grandeurs; je comprends

Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Cec' m'explique Charles-Quint aspirant au repos du cloître.

Et cependant je n'ai entrevu que quelques-unes des souffrances attachées au commandement. Que dire des grandes disgrâces qui précèdent les puissants du plus haut du ciel au plus profond de la terre? de cette voie douloureuse par laquelle ils doivent porter éternellement leur responsabilité, comme le Christ portait sa croix? de cette chaîne de convenances et d'ennuis qui enferme tous les actes de leur vie, et y laisse si peu de place à la liberté?

Les partisans de l'autorité souveraine ont défendu, avec raison, l'étiquette. Pourquoi les hommes conservent à leur semblable un pouvoir sans bornes, il faut qu'ils le tiennent séparé de l'humanité, qu'ils l'entourent d'un cercle de tous les instants, qu'ils lui conservent, par un continuel cérémonial, ce rôle surhumain qu'ils lui ont accordé. Les motifs ne peuvent rester absolus qu'à la condition d'être traités en idoles.

Mais, après tout, ces idoles sont des hommes, et si la vie exceptionnelle qu'on leur fait est une insulte pour la dignité des autres, elle est aussi un supplice pour eux! Tout le monde connaît cette loi de la cour d'Espagne, qui règle heure par heure les actions du roi et de la reine, " de telle façon, dit Voltaire, qu'en lui l'fant on peut savoir tout ce que les souverains de la Péninsule ont fait ou feront depuis Philippe II jusqu'au jour du jugement. " Ce fut elle qui obligea Philippe III malade à supporter un excès de chaleur dont il mourut, parce

que le duc d'Uzez, qui avait seul le droit d'éteindre le feu dans la chambre du roi, se trouvait absent. La femme de Charles II, emportée par un cheval fougueux, allait périr sans que personne osât la sauver, parce que l'étiquette défendait de toucher à la reine, si deux jeunes cavaliers ne se fussent sacrifiés en arrêtant le cheval. Il fallut les prières et les pleurs de celle qu'ils venaient d'arracher à la mort pour leur faire pardonner un pareil crime. Tout le monde connaît l'anecdote racontée par madame Campan, au sujet de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI. Un jour qu'elle était à la toilette, et qu'un vêtement allait lui être présenté par une des assistantes, une dame de plus grande noblesse entra et réclama cet honneur, comme l'étiquette lui en donnait le droit; mais au moment où elle allait remplir son office, une femme de plus grande qualité survint et prit à son tour le vêtement qu'elle était près d'offrir à la reine, lorsqu'une troisième dame encore plus titrée parut à son tour, et fut suivie d'une quatrième qui n'était autre que la sœur du roi. Le vêtement fut ainsi passé de mains en mains, avec force révérences et compliments, avant d'arriver à la reine qui, demi-morte et toute honteuse, grelottait pour la plus grande gloire de l'étiquette.

Pensees.

Il n'y a que les grandes âmes qui sachent combien il y a de gloire à être bon. SOROCOLE. Les méthodes sont les maîtres des maîtres. TABLETAN.

PARABOLE.

NE TA RDONS PAS A BIEN FAIRE.

Un riche était à table. Il y avait déjà longtemps qu'il se repaissait de viandes succulentes et de fruits délicats. Un de ses laquais vint l'avertir qu'un pauvre était à la porte et demandait quelques secours.

Rien ne doit déranger l'homme qui dine! répondit, en s'essuyant les lèvres, cet égoïste, qui se mit à rire d'avoir montré, à ce qu'il croyait, beaucoup d'esprit. " Que l'on revienne demain! " ajouta-t-il, plutôt pour se débarrasser d'un importun que dans le dessein de le mieux recevoir le jour suivant.

Le pauvre revint; mais le riche était mort d'indigestion pendant la nuit.

POURQUOI LES MODES VARIENT.

—Ce peuple est toujours bien rasé depuis qu'on a de bons rasoirs à vil prix; je veux, pour me distinguer de lui, porter la barbe longue.

Ainsi parlait un merveilleux de vant parage. Quand les gens du commun le virent ainsi tourné, ils dirent à leur tour :

—Le bon genre est de porter la barbe longue; laissez croître la nôtre.

Alors le riche reprit ses rasoirs chaque matin. Voilà, sans compter les caprices de l'esprit humain, comment s'expliquent les variations de la mode. Les grands veulent faire autrement que les petits, les petits veulent imiter les grands.